

AVERTISSEMENT

Les documents relatifs aux ARTICLES CONFECTIONNÉS se composent :

- d'une première partie ci-après : *Cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics d'articles confectionnés*, publiée dans la brochure n° 2025 de la collection « Marchés publics » éditée par les Journaux Officiels ;

- d'une deuxième partie : *Spécifications techniques relatives aux uniformes, aux accessoires de vêtements et aux fermetures à glissière ; Recommandation relative au répertoire de terminologie en confection administrative*, publiée dans la brochure n° 5510 de la collection «Marchés publics» éditée par les Journaux Officiels.

Une troisième partie est en préparation ; elle sera consacrée aux documents types préconisés pour le lancement, la passation, l'exécution et le contrôle des marchés d'articles confectionnés.